

CENTRES DE GESTION



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

SESSION 2020

ÉPREUVE DE 3 À 5 QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous rédigerez **vos réponses exclusivement sur le présent sujet** qui sera agrafé à l'intérieur de la copie concours anonyme. Si toutefois vous manquez de place, complétez votre réponse sur la copie mise à votre disposition en reportant le numéro de la question correspondante.
- Vous ne devez **pas dégrafer le sujet**.
- Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- Seule l'encre **noire ou l'encre bleu foncé est autorisée** (bille, plume ou feutre). L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation **d'une calculatrice autonome et non programmable est autorisée**. Toutefois, en cas de défaillance de cette dernière, le candidat peut la remplacer par une autre. Sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif** dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, ni joindre de feuille de brouillon même vierge (feuille de couleur).
- **Votre identité** devra uniquement être reportée dans la **partie cachetée** de la copie. Vous prendrez soin de **rabattre la partie noircie** et de **la coller** en humectant les bords pour garantir votre anonymat.

Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner **l'annulation de la copie** par le jury.

Ce sujet comprend 10 pages.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

SUJET

Question 1 (4 points)

À l'aide notamment du document 1, veuillez répondre aux questions suivantes :

1/a Tous les logiciels d'intervention informatique fonctionnent avec la fonction qui explicite les priorités d'intervention. Quels sont les niveaux d'intervention ? (2 points)

1/b A quoi correspondent les niveaux d'intervention que vous avez identifiés ? (2 points)

Question 2 (4 points)

À l'aide notamment du document 2, veuillez répondre aux questions suivantes :

2/a Que signifie Vigipirate ? (1 point)

2/b Quelles sont les mesures de sécurité relatives au plan Vigipirate à mettre en place dans un bâtiment public ? (3 points)

Question 3 (4 points)

À l'aide notamment du document 3, veuillez répondre aux questions suivantes :

3/a Quels sont les bons réflexes à adopter lors du stationnement d'un chariot élévateur ? (2 points)

3/b Sur un chariot élévateur, quels sont les éléments de sécurité liés aux marches-arrière ? Expliquez leurs fonctions. (2 points)

Question 4 (5 points)

4a) Vous avez la charge de la gestion de plusieurs stocks de pièces détachées. Votre responsable remarque dans son logiciel de gestion une différence dans les quantités affichées et réelles. Calculez le stock final des pièces les plus souvent utilisées.(4 points)

ÉTAT DES STOCKS

Article	Ref	Stock initial	Entrées	Sorties	Stock Final
Article 1	A00001	920			
Article 2	A23400	350			
Article 3	B00001	1800			
Article 4	B20000	470			
Article 5	B34000	180			
Article 6	C00002	892			
Article 7	D12000	60			
Produit 1	P00001	1150			
Produit 2	P00002	350			

JOURNAL D'ENTRÉES ET SORTIES

Date	Ref	Entrée	Sortie
15/08/2019	B34000	85	40
16/08/2019	C00002	60	460
17/08/2019	P00002	90	80
18/08/2019	B20000	25	10
19/08/2019	A23400	90	290
20/08/2019	C00002	500	700
21/08/2019	P00001	800	1000
22/08/2019	A23400	50	160
23/08/2019	P00002	80	70
24/08/2019	A00001	600	130
25/08/2019	A00001	100	60
27/08/2019	A23400	50	90
30/08/2019	B00001	100	20
04/09/2019	A00001	10	100
14/09/2019	C00002	60	352
17/09/2019	D12000	50	40
18/09/2019	D12000	10	60
20/09/2019	P00001	5	920

4b) Existe-t-il des références manquantes dans les stocks finaux ? Des références à commander rapidement ? Explicitez votre réponse. (1 point)

QUESTION 5 (3 points)

A l'aide du document 4, répondez à la question suivante.

5/a Quels sont les pictogrammes créés par la nouvelle réglementation et que signifient-ils ? (1 point)

A l'aide du document 5, répondez à la question suivante.

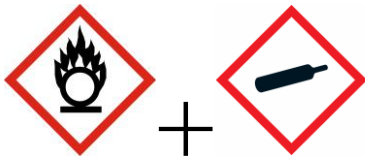
5/b Vous réceptionnez deux produits qui possèdent les logos suivants, que signifient-t-ils ?
(1 point)

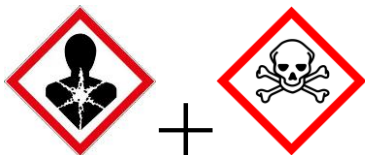


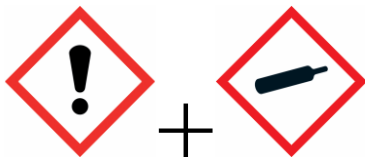


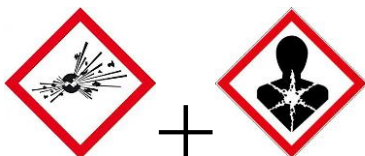
5/c A l'aide du document 6, répondez à la question suivante.

Le stockage des produits suivants est-il compatible ou incompatible ? (1 point)










DOCUMENT 1

« Liste des demandes d'intervention » – axn-informatique.com –
Consulté le 10 septembre 2019



extranet

gestion de parc

Connecté en tant que
Client = Utilisateur
Profil = Administrateur AXN
Session = Administrateur AXN

INFORMATIQUE
Accueil
Mon compte
Mes procédures
L'équipe AXN
www.axn.fr
Déconnexion

parc.axn.fr

Outils

- Déconnexion client
- Liste des clients

Gestion

- Fiches CM
- Export liste CM
- Export des heures
- Manager Serveur web

Contrat

- Suivi du contrat n°233

Parc informatique

- Postes
- Imprimantes
- Éléments réseau
- Logiciels client
- Utilisateurs
- Services
- Interventions

Paramètres

- Listes
- Logiciels
- Processeurs
- Cartes
- Écrans
- Périphériques
- Modèles postes
- Modèles imprimantes
- Intervenants

Liste des demandes d'intervention

Format imprimable

Modification de la demande d'intervention N°323

Titre de l'intervention Démarrage du PC impossible

Type de matériel concerné

Parc en général

Poste LOG04

Imprimante Choisissez une imprimante

Éléments réseau Choisissez un élément réseau

Date demande 14/05/2009 jj/mm/aaaa

Service Groupe Technologie **Site géographique** Paris

Demandeur M. Dupont **Lieu d'intervention**

Demandeur AXN

Problème Mineur Majeur Bloquant Préventif

Description
Notez ici la description détaillée du problème

Le PC ne démarre plus suite à une coupure d'électricité, apriori problème de disque dur.
Faire un diag sur ce PC pour établir un devis avec réparation possible

Envoyer l'intervention par mail

Cadre réservé AXN **État** Terminé **N° d'affaire**

➔ Enregistrer
✖ Annuler
➕ Nouveau

Format imprimable

Modification du compte rendu N° 323 - 1

Date d'intervention 20/05/2009 jj/mm/aaaa **CM** N°233 **Lieu d'intervention**

Intervenants

✖ AVCI Bayram **Sur site** 01 h 30 **Au bureau** 00 h 00

+ trajet 0 h 45 min

Ajouter un intervenant

Sujet de l'intervention

Matériel Installation

Réseau Maintenance

Logiciel Formation

Utilisateur

Compte rendu
Notez ici la résolution du problème et les propositions d'évolution éventuelles

La coupure de courant a fait un reset du BIOS car la pile CMOS est HS.
Redémarrage du pc et reconfiguration du BIOS avec la sélection de la carte SCSI en mode "marche" et réglage de l'heure.
Redémarrage du pc et résolution du problème de boot.
test de bon fonctionnement : ok.
Changement des piles CMOS sur trois postes de travail du BE.
Appel de HP concernant l'imprimante jet d'encre A3.

Pièce(s) de vente associée(s)
Notez ici les N° de devis, de BL (...) qui concernent cette intervention

Commentaire AXN

➔ Enregistrer
✖ Annuler

Interventions faisant suite à cette demande

Cliquez sur Nouveau pour créer un compte rendu ➕ Nouveau

Liste des demandes d'intervention

N° Demande	Matériel	Problème	Titre	État	Validée
327 19/06/2009	Parc général Mineur	Nettoyage et formatage de 3 PC pour la partie industriel			✓
326 03/06/2009	Parc général Mineur	Bourrage imprimante			
322 15/04/2009	FRRVT-WS Mineur	Clavier pour portable de Renaud Verdebout			✓
320 25/03/2009	Parc général Majeur	Virus			✓
314 27/02/2009	Parc général Bloquant	pb décrochage réseau sur SRVMDFILES1		En cours de réalisation	✓

DOCUMENT 2

« Qu'est-ce que le Vigipirate » - *cours-gervais.fr* – Consulté le 15 octobre 2019

Qu'est-ce que le plan Vigipirate

Ce plan est un instrument de planification destiné à organiser la réaction des autorités publiques ainsi que de tous les opérateurs intéressés face à la menace terroriste, en France et à l'étranger. Ainsi, le **plan Vigipirate** poursuit **trois objectifs** :

1. assurer en permanence une **protection adaptée** des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste
2. développer et maintenir une **culture de vigilance** de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste
3. permettre une **réaction rapide et coordonnée** en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme

Initialement, le plan Vigipirate définissait deux niveaux de vigilance déterminant des mesures particulières : Vigipirate simple et Vigipirate renforcé. Mais cette dichotomie sera enrichie par la suite et en 2003, ce sont quatre niveaux d'alerte qui seront établis, chacun correspondant à une couleur : jaune, orange, rouge et écarlate. **En 2014, le code d'alerte du plan Vigipirate est simplifié** : il n'existe désormais plus que deux niveaux.

Les actions du dispositif Vigipirate

En 2014, le plan Vigipirate a fait peau neuve. Formellement, il se décompose en deux parties : la première est un document public qui vise à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent. La seconde partie est un document confidentiel à destination des pouvoirs publics et des opérateurs d'importance vitale et précisant les modalités de mise en œuvre des mesures préconisées.

On l'a dit, le nouveau plan Vigipirate est une version simplifiée prévoyant deux niveaux : la **vigilance** et l'**alerte-attentat**.





Dans le cadre du plan Vigipirate "vigilance renforcée", des mesures permettant à chacun de se sentir en sécurité sur nos campus ont été adoptées. Ainsi, un dispositif de limitation des accès aux bâtiments est mis en place, le système de vidéo surveillance est étendu. De plus, des contrôles visuels des sacs et des vérifications d'identité pourront être effectués à tout moment.

Toute personne ne respectant pas ces consignes ou refusant de se soumettre aux contrôles se verra interdire l'accès aux locaux.

La sécurité est l'affaire de tous !

L'ensemble des étudiants et des personnels de l'université est appelé à faire preuve de vigilance au quotidien sur les campus en respectant les consignes suivantes.

Consignes générales pour les étudiant(e)s et personnels :

- Etre en mesure de justifier sa qualité d'étudiant ou de personnel sur les campus ;
- Des contrôles visuels de vos sacs, colis ou bagages pourront être effectués à tout moment. Nous vous demandons de réserver un bon accueil aux agents qui procéderont à ces vérifications ;
- Le dépôt de sac, de colis ou effets personnels sans surveillance sur les campus est strictement interdit ;
- Signaler tout véhicule suspect ou colis abandonné sur nos campus ainsi que tout comportement inhabituel ;
- Ne pas déverrouiller les portes des bâtiments et ne pas les bloquer en position ouverte ;
- Toute manifestation organisée par l'Université Polytechnique Hauts-de-France ou sur un site de l'université doit faire l'objet d'une demande préalable formulée au moins 10 jours avant l'événement auprès de la conseillère de prévention qui centralisera les demandes soumises à autorisation en lien avec les services de la préfecture.

Consignes particulières pour les personnels :

- Aucun colis non identifié ne doit être accepté dans les composantes et les services ;
- Les sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement doivent être accompagnés d'un personnel de l'université ;
- Éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments ;
- Tout déplacement individuel ou collectif à l'étranger devra faire l'objet d'un avis préalable par le référent sécurité défense. Les stages à l'étranger devront également être déclarés au bureau de la mobilité internationale au moins 1 mois avant la date de démarrage ;
- Les réunions auxquelles participent des personnes extérieures à l'université doivent faire l'objet de mesures de sécurité spécifiques (contrôle d'accès, port de badge, suppression des vestiaires...)

Pour toute demande ou renseignement, une adresse courriel : plan-vigilance@uphf.fr

DOCUMENT 3

« Pensez à la sécurité avant de stationner » – travailsecuritairenb.ca –
Consulté le 10 septembre 2019

PENSEZ À LA SÉCURITÉ AVANT DE STATIONNER



Équipement mobile à moteur
(Bennes à chargement frontal, lames de terrassement, excavatrices...)

228 Le conducteur d'un équipement mobile à moteur **DOIT**

- c) lorsqu'il laisse l'équipement sans surveillance,
 - (i) stationner l'équipement sur une surface plate,
 - (ii) mettre les freins,
 - (iii) abaisser les lames et la pelle ou les bloquer en toute sécurité,
 - (iv) désengager l'embrayage principal,
 - (v) arrêter le moteur, et
 - (vi) retirer les clés.

Toutes les procédures de sécurité figurent dans l'application mobile de Travail sécuritaire NB du Guide de SST et sont accessibles à partir de votre téléphone intelligent. Téléchargez l'application dès aujourd'hui. Vous pourrez faire de la sécurité une priorité en ayant d'importants renseignements toujours à la portée de la main.

guidesst.travailsecuritairenb.ca



PENSEZ À LA SÉCURITÉ AVANT DE STATIONNER



Chariots de levage industriels
(Chariots élévateurs à fourche)

217 (1) Le conducteur d'un chariot de levage industriel **NE DOIT** PAS laisser le chariot sans surveillance, sauf s'il

- a) arrête le moteur,
- b) met les freins,
- c) stationne sur une surface plate, et
- d) abaisse le mécanisme de levage de manière à ce que l'extrémité supérieure de la fourche touche le sol.

Toutes les procédures de sécurité figurent dans l'application mobile de Travail sécuritaire NB du Guide de SST et sont accessibles à partir de votre téléphone intelligent. Téléchargez l'application dès aujourd'hui. Vous pourrez faire de la sécurité une priorité en ayant d'importants renseignements toujours à la portée de la main.

guidesst.travailsecuritairenb.ca



Document 4

« Les anciens et nouveaux pictogrammes des produits chimiques » – securinorm.com –
Consulté le 15/10/2019




C – Corrosif **N – Dangereux pour l'environnement** **E – Explosif**

T+ – Très toxique **T – Toxique** **Xi – Irritant** **Xn – Nocif**

O – Comburant **F+ – Extrêmement inflammable** **F – Facilement inflammable**

« Règlements 1980 »



« Règlements 2009 »

Document 5

« Les neuf pictogrammes et leur signification » – Laurent Radisson – *actu-environnement.com* – Consulté le 15 octobre 2019



Document 6

Stockage des produits chimiques – CDG 41 – Mai 2016

RÈGLES DE STOCKAGE

◆ Respecter la compatibilité/l'incompatibilité des produits entre eux (voir tableau ci-dessous) . Séparer physiquement les produits incompatibles,

	●	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	+
	✗	+	✗	✗	✗	✗	✗	+	✗
	✗	✗	+	●	✗	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	●	+	●	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	✗	●	●	●	●	●	●
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
	+	+	✗	✗	●	+	+	+	+
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+

Légende

✗ Ne peuvent pas être stockés ensemble

+ Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions, consulter la fiche de données de sécurité

● Peuvent être stockés ensemble

Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, prendre en compte l'ordre suivant :

explosif > comburant > inflammable > corrosif > toxique > nocif > irritant

Bacs de rétention

le volume du bac de rétention doit être au moins égal :

→ à 100% de la capacité du plus grand contenant

→ à 50% de la capacité totale des contenants associés

- ◆ Disposer un bac de rétention par type de produit et par étage,
- ◆ Apposer sur le local l'affichage interdisant de fumer ou d'utiliser une flamme nue,
- ◆ Installer des caillebotis avec rétention pour isoler les produits stockés au sol,
- ◆ Limiter la hauteur de stockage (1m60) et ne pas encombrer les rayonnages,
- ◆ Conserver les produits dans leur emballage d'origine.

